

Annexe 26

Fiche Action 26	Développer l'offre et le recours aux sanctions alternatives éducatives.
SAFE BEHAVIOUR	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	Limiter la récidive notamment dans les domaines des excès de vitesse, de la conduite sous influence, de la distraction ainsi que la mise en danger d'autrui. Les infractions pour défaut de papier peuvent aussi faire l'objet de ce type de peines. Le public ayant commis des infractions routières adhère aux mesures de sécurité routière.
Compétences	Parquet, SPF Justice, SPF Mobilité et Transports, Bruxelles Mobilité
Opérationnalisation	/
Indicateur	Nombre de peines alternatives éducatives proposées par le parquet bruxellois, notamment pour les contrevenants condamnés pour la première fois, nombre de formations et de peines de travail d'intérêt général spécifiques organisées pour les auteurs d'infractions relevant du niveau judiciaire (avec un focus sur les grands killers de la route : vitesse, assuétudes, distraction et mise en danger d'autres usagers).
Partenaires (tous)	Parquet, SPF Justice, SPF Mobilité et Transports, Maisons de Justice, partenaires flamands, communauté flamande, organisations dispensant des formations et des peines de travail d'intérêt général.
Tâche 26.1	Réaliser une étude en vue de cerner les peines alternatives les plus efficaces - les plus impactantes sur la récidive -, les peines déjà existantes et à développer, la dynamique du secteur (nombre d'asbl et de services publics actifs dans le domaine en Région de Bruxelles-Capitale).
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	À déterminer
Partenaires internes	À déterminer
Partenaires externes	Bruxelles Mobilité, Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, SPF Justice, SPF Mobilité et Transports, parquet, associations et services publics actifs dans le suivi de ces peines, VIAS Institute
Début	À déterminer
Echéance	À déterminer
Statut	À lancer
Indicateur	Rapport d'étude



Tâche 26.2	Développer un plan de renforcement des peines alternatives en matière de roulage et dans certains cas post accidents pour l'auteur et mise en œuvre de celui-ci.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	À déterminer
Partenaires internes	À déterminer
Partenaires externes	Bruxelles Mobilité, Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, SPF Justice, SPF Mobilité et Transports, parquet, VIAS, associations et services publics actifs dans le suivi de ces peines.
Début	2023
Echéance	À déterminer
Statut	En cours d'analyse et sera aussi le sujet de l'étude.
Indicateur	Plan d'actions et mise en œuvre
Tâche 26.3	Evaluation continue des peines (qualité) et de leur impact sur la récidive pour les catégories de roulage visées
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Bruxelles Mobilité
SPOC	À déterminer
Partenaires internes	À déterminer
Partenaires externes	Bruxelles Mobilité, Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, SPF Justice, SPF Mobilité et Transports, parquet, VIAS, associations et services publics actifs dans le suivi de ces peines.
Début	2023
Echéance	2030
Statut	À développer
Indicateur	Niveau de récidive inférieure pour les personnes ayant une peine alternative en comparaison avec niveau de récidive des contrevenants routiers qui reçoivent (uniquement) une sanction classique (déchéance, amende).